

# SOPRA XPS AGRI

**SOPRA XPS AGRI** est un isolant thermique pour le bâtiment, se présentant sous forme de panneaux en mousse de polystyrène extrudé.

## Domaine d'emploi

**SOPRA XPS AGRI** est un panneau destiné à l'isolation thermique des bâtiments agricoles.

## Constituants

SOPRA XPS AGRI	
Mousse de polystyrène extrudé	Couleur orange

## Conditionnement

SOPRA XPS AGRI		
Format	Longueur x largeur	4000 mm x 1200 mm
	Epaisseurs	Voir certificat ACERMI
	Finition	Panneau à bords droits
Marquage		Chaque palette est étiquetée CE
Conditionnement		Les panneaux sont conditionnés sur une palette filmée.
Stockage		A l'abri des intempéries sur support plan Les éventuels changements de couleur de la mousse n'affectent pas les performances du produit

## Caractéristiques - Marquage CE

**SOPRA XPS AGRI** est un isolant thermique du bâtiment conforme à la norme NF EN 13164 « Produits manufacturés en mousse de polystyrène extrudé (XPS) ».

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification Technique Harmonisée
Réaction au feu	<b>E</b>	<b>EN 13164 : 2012+A1:2015</b>
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	(a)	
Conductivité thermique – $\lambda$ (W/(m.K))	<b>0,033</b> <b>0,034</b> <b>0,035</b>	
Épaisseur – d (mm)	<b>20 – 80</b> <b>85 - 120</b> <b>130 – 200</b>	
Résistance thermique – R (m <sup>2</sup> .K/W)	<b>0,60 – 2,40</b> <b>2,50 – 3,55</b> <b>3,70 – 5,70</b>	
Tolérance d'épaisseur	<b>T1</b>	
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation  Résistance thermique et conductivité thermique Stabilité dimensionnelle dans des conditions spécifiées Résistance aux effets du gel-dégel	(b) <b>DS(70,90)</b> <b>FTCD1</b>	
Contrainte en compression (kPa)	<b>20 mm : CS(10\Y)250</b> <b>de 30 à 200 mm : CS(10\Y)300</b>	
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	<b>de 30 à 200 mm : TR200</b>	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation  Fluage en compression	<b>de 60 à 120 mm : CC(2/1,5/50)130</b>	
Perméabilité à l'eau  Absorption d'eau à long terme par immersion totale  Absorption d'eau à long terme par diffusion	<b>WL(T)0,7</b>  <b>de 30 à 55 mm : WD(V)3</b> <b>de 60 à 95 mm : WD(V)2</b> <b>de 100 à 200 mm : WD(V)1</b>	
Transmission de la vapeur d'eau	<b>de 30 à 200 mm : MU150</b>	
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	(c)	
Combustion avec incandescence continue	(d)	

(a) La performance au feu des produits XPS ne se dégrade pas avec le temps.

(b) Une fois pris en compte les conditions normales dues au vieillissement, les valeurs déclarées de la conductivité thermique restent inchangées dans le temps

(c) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.

(d) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.

Caractéristiques complémentaires	Performances
Dimensions utiles Longueur largeur	<b>4000 mm ± 10 mm</b> <b>1200 mm ± 8 mm</b>
Equerrage	<b>≤ 5 mm/m</b>
Planéité	<b>≤ 6 mm/m</b>
Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	<b>de 30 à 200 mm : DLT(2)5</b>

## Caractéristiques (hors Marquage CE)

<b>Certification ACERMI</b>	<b>07/107/484</b>
<b>Classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur</b>	<b>A +</b>

## Mise en œuvre

---

Les panneaux **SOPRA XPS AGRI** sont fixés mécaniquement sous les pannes avec au minimum 3 fixations par panneau et par panne. Des clous à tête large (Ø 45 mm) ou un assemblage vis+rondelle traités anticorrosion sont utilisés.

Un profil H en PVC est inséré à la jonction de chaque panneau **SOPRA XPS AGRI**.

## Indications particulières

---

Le produit **SOPRA XPS AGRI** est un « article » au sens du règlement européen REACh, il n'est pas classé dangereux.

Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte – réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND – enfouissement de classe II).